

Accord de partenariat et de coopération CE /Kirghizistan: protocole suite à l'adhésion de la Bulgarie et de la Roumanie

2007/0047(CNS) - 17/04/2007

En adoptant selon la procédure simplifiée (article 43, par. 1, du règlement), le rapport de M. Jacek **SARYUSZ-WOLSKI** (PPE-DE, PL), la commission des affaires étrangères approuve sans amendement la proposition de décision du Conseil et de la Commission concernant la conclusion du protocole à l'accord de partenariat et de coopération entre la Communauté européenne et ses États membres, d'une part, et la République kirghize, d'autre part, pour tenir compte de l'adhésion de la Bulgarie et de la Roumanie à l'Union européenne.